

Faire la paix et se défendre à la fin du Moyen Âge / Frieden schaffen und sich verteidigen im Spätmittelalter (Colloque international, Paris, 11 et 12 janvier 2010)

Colloque organisé par la Fondation Maison des Sciences de l'homme, Paris en coopération avec l'Institut historique allemand et avec le soutien du DAAD (Office allemand d'échanges universitaires), organisation scientifique : Gisela Naegle

Date et lieu : Paris, 11 et 12 janvier 2010, IHA (Institut historique allemand) et FMSH (Fondation Maison des Sciences de l'homme)

Du 11 au 12 janvier 2010 s'est tenu à Paris le colloque international intitulé »Faire la paix et se défendre à la fin du Moyen Âge / Frieden schaffen und sich verteidigen im Spätmittelalter« qui fut organisé par la Fondation Maison des Sciences de l'homme (FMSH) en coopération avec l'Institut historique allemand (IHA) de Paris. Ce colloque, dont l'organisation scientifique était confiée à Gisela NAEGLE, a bénéficié du soutien de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD). Le 11 janvier, le colloque a commencé à l'Institut historique allemand, la deuxième journée a été accueillie dans les locaux de la FMSH. Les conférences et discussions se sont déroulées en français et en allemand.

Le choix du cadre géographique privilégia le critère d'interaction et les points de départ possibles d'une étude comparative. Sous cet angle, la guerre de Cent Ans et la guerre civile catalane (1461-1472) jouèrent un rôle important puisqu'il s'agit de conflits revêtant une dimension européenne. Les conséquences de ces guerres et leur pacification dépassèrent largement le cercle des belligérants directement impliqués dans le déroulement des hostilités. Les événements eurent des répercussions sensibles sur le paysage politique des pays voisins. Ainsi, ces conflits fournirent une contribution importante à la genèse des techniques et stratégies de la négociation et de la diplomatie médiévale naissante.

En France, en Bourgogne, dans l'Empire médiéval, dans des villes italiennes comme Florence et en Espagne (Catalogne et Castille), le maintien de la paix et la question de la défense étaient intimement liés. Pour sauvegarder la paix d'une manière durable, il fallait garantir la sécurité et organiser une défense efficace. Depuis quelques décennies, le maintien de la paix, les négociations et les discours sur la paix, le règlement judiciaire et extrajudiciaire des conflits, les vengeances, »guerres privées«, *Fehden*, ligues urbaines, *Landfriedensbünde* et luttes de parties à l'intérieur des villes ont fait l'objet de nombreuses études. Au cours des conflits et des procédures de pacification, plusieurs facteurs étaient susceptibles de jouer rôle décisif. L'impact du concept de l'honneur et les valeurs sociales des acteurs politiques offrent des perspectives de comparaison intéressantes. Y a-t-il des différences importantes entre les conflits urbains et nobiliaires ou peut-on constater une influence prépondérante du modèle aristocratique ? Quel est le modèle du règlement de conflits entre ,partenaires' d'origines sociales et géographiques très différentes ? La comparaison des résultats de ces études récentes – qui résultent parfois d'approches méthodiques très différentes et fortement influencées par les traditions historiographiques et les disciplines scientifiques respectives – compta parmi les objectifs du colloque.

Après l'accueil des participants par Rolf GROSSE (IHA) et Falk BRETSCHNEIDER (FMSH), la conférence introductive de Gisela NAEGLE (Gießen / Paris) présenta la thématique générale du colloque et les objectifs des trois sections. Le point de départ des réflexions fut la question posée par Marc Bloch dans un discours devant le Congrès international des sciences

historiques de 1928¹, qui donne un bon résumé de la problématique, des obstacles et risques de l'histoire comparée. En répondant à la question «Qu'est-ce, tout d'abord, dans notre domaine, que comparer ?» Il parle de la nécessité d'intégrer et d'admettre non seulement les similitudes mais également les différences. Ce constat n'a rien perdu de son actualité.

Les régions choisies comme terrain d'enquête offrent de nombreux points d'ancrage à une étude comparative. La terminologie latine des sources, les œuvres d'auteurs de traités théoriques et juridiques répandus, les conciles en tant que «foires d'idées» et forums de discussion à l'échelle européenne fournirent partout des matières et d'idées à la réflexion médiévale sur la paix, la guerre et la défense.

Dans toutes les régions mentionnées, la réception plus ou moins profonde du droit savant romano-canonique et ses relations avec les coutumes locales jouèrent un rôle important dans l'histoire de la réflexion sur la paix. Des adages juridiques comme *vim vi repellere licet* ou la citation suivante du décret de Gratien *Non pax queritur, ut bellum exercentur, sed bellum geritur, ut pax acquiratur* (Decretum Grat. C. 23 q. 2 c. 3) influencèrent et nourrirent un débat théorique qui n'était pas sujet aux frontières politiques de l'époque. Les relations avec les gens d'armes, les anciens soldats et mercenaires déracinés de la guerre de Cent Ans, la violence des nobles, la faide (*Fehde*), les crimes de guerre et la recherche de modes effectifs de la sauvegarde de la paix constituèrent des préoccupations communes qui donnèrent lieu à l'évolution de formes de coopération plus ou moins institutionnalisées entre les villes, les membres de la noblesse et du clergé, les états, les princes et la royauté. Parfois, dans ces conditions, il y a également lieu de constater la mise en place de systèmes collectifs de défense sous la forme de ligues urbaines ou nobiliaires ou des ligues de paix territoriales (*Landfriedensbünde*) dans l'Empire.

La première section thématique, placée successivement sous la présidence de Pierre MONNET (Paris, UFA) et de Rolf GROSSE (DHI), fut intitulée «Chercher la paix et se défendre / Friedenssuche und Verteidigung».

Jean-Marie MOEGLIN (Paris) décrivit les difficultés de la recherche de la 'paix finale' pendant la guerre de Cent Ans et les relations entre les rois de France et d'Angleterre au XV^e siècle. Depuis le XIV^e siècle, on peut observer plusieurs types de relations entre princes et États et une succession de plusieurs modèles différents de négociations diplomatiques. Un premier modèle, défendu par la France, est de type hiérarchique. Il s'inspira de l'idée que le roi d'Angleterre était le vassal du roi de France et pouvait être jugé en vertu de ces liens féodaux. Par contre, selon des idées propagées par le côté anglais, il s'agissait de relations égalitaires : le roi anglais étant l'égal du roi de France, la paix devait se conclure entre les royaumes et leurs rois respectifs, il ne s'agissait pas d'un conflit personnel entre ces rois. Un autre modèle se référa au concept de la «paix nécessaire», de l'union des royaumes et du «peuple chrétien». Cette union des royaumes était considérée comme étape en vue d'une guerre contre les «infidèles» et d'une nouvelle croisade. Afin d'atteindre ce but, il fallait éviter l'effusion de sang chrétien et mettre fin au Schisme. Il était donc nécessaire de parvenir à une paix coûte que coûte. Le dernier modèle présenté propagea l'idée d'un mariage entre les deux maisons de France et d'Angleterre qui servirait à ancrer dans la durée la relation d'amour et de concorde restaurée. Dans la terminologie de ces discours sur la paix, le vocabulaire symbolique et les concepts du bien commun, de la concorde et de l'amour jouaient un rôle important.

La conférence de Christine REINLE (Gießen) choisit comme point de départ le constat que, contrairement aux monarchies de l'Ouest de l'Europe qui, à de nombreuses reprises, étaient confrontées à des ennemis extérieurs puissants, dans l'Empire médiéval les tentatives de limiter l'auto-défense armée n'auraient pas connu beaucoup de succès. Les mesures contre les

¹ Marc Bloch, Pour une histoire comparée des sociétés européennes, dans: Marc Bloch, Mélanges historiques, t. 1, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, 1963, rep. 1983, p. 16-40.

excès de la faide (*Fehde*) rencontrèrent des obstacles considérables. À cause de la nature différente des conflits dans l'Empire médiéval, la distinction entre conflits »privés« et »publics« ne saurait être appliquée. Ceci vaudrait d'autant plus parce que, contrairement à d'autres pays, l'empereur participa souvent activement à des conflits régionaux de moindre envergure qui l'opposèrent aux princes territoriaux et autres détenteurs locaux du pouvoir. Par la suite, la conférence étudia le règlement de la *Fehde* dans les sources normatives telles que le droit féodal du Miroir des Saxons (*Sachsenspiegel*), les sentences des échevins de Magdebourg (*Magdeburger Schöppensprüche*), le *Weistum* d'Oppenheim de 1419, ainsi que dans les traités théoriques et les œuvres d'auteurs comme Heinrich von Gorkum (traité *De bello iusto*), Heinrich von Langenstein, Stephan von Landskron et Bruder Berthold. L'une des thèses centrales de la conférence se référa à l'influence de la réception 'populaire' du droit canonique par le moyen de la catéchèse et des sommes de confesseurs. Destinées à un public élargi, ces œuvres auraient joué un rôle décisif (et jusqu'alors trop négligé par la recherche) dans la propagation des idées savantes sur la condamnation de la violence et de la *Fehde*, particulièrement dans la noblesse, mais également dans les différentes couches sociales du peuple. Par contre, en dehors des milieux érudits des canonistes, dans l'Empire médiéval, la réception des concepts du droit romano-canonique aurait été relativement tardive et hésitante. La conférence de Bertrand SCHNERB (Lille) fut appuyée principalement sur le dépouillement de très riches sources inédites et jusqu'alors peu exploitées sur la capitulation de villes et de places fortes en Normandie. Dans le cas normand, le déroulement chronologique et les différentes étapes de la négociation offrent un terrain d'observation fascinant qui permet non seulement l'étude des modalités concrètes de la reddition des villes et places fortes (tentatives de sauver la vie, la liberté, les meubles, les chevaux, les armoiries, les vêtements etc.) et des dispositions des traités de capitulation mais également celle de la composition des délégations chargées de négocier la soumission à l'adversaire. Le statut social de ces négociateurs pouvait avoir des répercussions importantes sur l'issue des négociations et les conditions imposées aux vaincus. Parfois, dans ce contexte, le rôle des femmes dans l'intercession s'avéra crucial. Le sort des otages et leur traitement constituent un autre aspect important qui ouvre encore bien de nouvelles perspectives. En outre, dans le cadre des capitulations, la soumission au roi qui se présentait comme héritier légitime des ducs de Normandie pouvait être l'occasion d'un ralliement durable à la cause royale et de la confirmation de privilèges. Le roi anglais Henri V prit soin de ne pas se présenter comme conquérant, mais comme prince légitime et il recourut à des négociateurs qui connaissent bien la situation française sur place.

Horst CARL (Gießen) consacra sa conférence au thème des paix territoriales (*Landfrieden*) en tant que concept et réalité de la défense collective dans l'Empire médiéval et au début des temps modernes. Il constata d'abord la liaison étroite entre la structure fédérale de l'Empire et le développement spécifique de l'instrument des paix territoriales. Les ligues de paix territoriales (*Landfriedenseinungen*) avaient la fonction de 'compenser' les carences et espaces vides entre les petits territoires et les nombreux seigneurs concurrents. Selon cette hypothèse, les transitions entre les associations nobiliaires (*adelige Einungen*) et les différentes formes de la représentation au niveau des états régionaux (*landständische Repräsentation*) étaient floues. Contrairement à l'opinion défendue par Otto von Gierke, puisqu'il ne s'agirait pas d'une spécificité de l'évolution médiévale de l'Empire, l'importance du modèle constitutionnel de la »*Einung*« devrait être quelque peu relativisée. Ce modèle ne devrait pas être considéré comme la forme constitutionnelle centrale des structures politiques de l'Empire de l'époque. L'étude des associations nobiliaires montrerait que des formes d'organisation 'horizontales' de caractère égalitaire (*genossenschaftliche Organisationsformen*) et des structures hiérarchiques d'ordre ne seraient pas inconciliables. Le fonctionnement concret d'une coopération entre les trois états en vue de la sauvegarde de la paix fut illustré par l'exemple de la Ligue de Souabe (*Schwäbischer Bund*, 1488-1534). Dans la dernière phase de son existence, cette ligue regroupa tous les territoires importants

de l'Allemagne du Sud, ainsi que des territoires de moindre importance. Elle avait des succès tangibles dans le règlement de conflits militaires. Loin de constituer un contre-modèle, les tentatives de réformation de l'Empire de la diète de Worms de 1495 profitèrent des expériences de la Ligue de Souabe. Pour le XVI^e siècle, l'historiographie se focalisa surtout sur l'action de la ligue contre les paysans révoltés (1525). Néanmoins, la ligue tenta également avec succès de trouver une solution de conflits religieux naissants par le biais de l'instrument juridique du *Landfriedensrecht*, c'est-à-dire, des normes juridiques issues des paix territoriales. Son arbitrage restait attractif car elle s'efforçait de séparer strictement les questions du maintien de la paix territoriale de celles de la vérité théologique religieuse.

La conférence de Máximo DIAGO HERNANDO (Madrid) se référa également à des formes de défense collective de la paix. Comme dans l'Empire médiéval, la Castille connut une période de la formation de ligues régionales et générales de villes (*Hermandades*). Ceci vaut particulièrement pour le dernier quart du XIII^e et la première moitié du XIV^e siècle, qui vit le développement de ligues interrégionales. À cet égard, on peut observer des parallèles avec la Ligue Rhénane de 1254, car aussi bien en Castille que dans l'Empire, les crises du pouvoir royal favorisèrent l'activité et le développement de ligues et une participation accrue des villes à la 'grande politique' du royaume. En Castille, ce fut le cas en 1295, pendant la minorité de Ferdinand IV. Les intérêts des villes et de la noblesse furent parfois fort divergents. Contrairement à l'Allemagne et à l'Italie du Nord, dès le XIII^e siècle, la Castille connut l'établissement d'un pouvoir monarchique qui présenta une forte tendance de centralisation. Le roi était considéré comme principal responsable de la sauvegarde de la paix. Dans les ligues, par exemple en 1464, en défendant le domaine royal (*Realengo*) contre les attaques nobiliaires, les villes exercèrent une fonction stabilisatrice en faveur du pouvoir royal. Créée par les rois catholiques et dotée de fonctions de police, la *Hermandad general*, fut un instrument du maintien de la paix. Mais les ligues urbaines agirent également comme instrument de la défense de l'autonomie des villes, des intérêts locaux et économiques et du système juridique des *Fueros* contre les aspirations centralisatrices de la royauté. Cette situation était à l'origine de conflits avec le roi et ses officiers et en 1520, les ligues urbaines firent office de point de référence à l'insurrection des *Comuneros*.

Intitulée »Faire la paix / Frieden schaffen«, la deuxième section du colloque, placée sous la présidence de Claude GAUVARD (Paris), fut inaugurée par la conférence de Stéphane PÉQUIGNOT (Paris) sur »Négociation, alliances et projets de paix durant la guerre civile catalane (1462-1472)«. Ce conflit qui suscite de plus en plus l'intérêt de l'historiographie récente revêt des dimensions internationales très prononcées. Sous l'angle d'une approche comparative et les auspices d'une perspective 'multilatérale' de l'histoire de la diplomatie et de la communication, cette guerre civile incite à toute une série de relectures et de réinterprétations. S'agissant d'une importante région de frontière, où s'affrontaient et rencontraient les intérêts catalans, français et aragonais, la Catalogne était le théâtre d'interventions et ingérences de la part de plusieurs puissances étrangères et d'acteurs politiques importants de l'époque. Parmi eux se trouvait le roi de France, Louis XI. Sollicités par les participants locaux du conflit, ces intervenants extérieurs défendaient surtout leurs propres intérêts. L'analyse de la terminologie des négociations diplomatiques qui se déroulèrent en plusieurs langues, ainsi que celle des stratégies rhétoriques et de la radicalisation progressive des discours pendant les phases successives de la guerre comptent parmi les aspects particulièrement passionnants de cette conférence. Dans ce contexte, en Catalogne, on s'appuya sur la condamnation des tyrans (à l'instar de celle de Néron) et sur l'argument du bien commun, qui, depuis longtemps, faisait partie de l'arsenal argumentatif 'classique' de la défense des intérêts urbains. De même, on discuta sur l'opposition entre les exigences et conséquences politiques des concepts de l'amour et de la nécessité.

Comme les conférences précédentes sur les ligues et systèmes de défense collective, les deux communications de Christiane KLAPISCH-ZUBER (Paris) sur le Florence du XIV^e et de Julie CLAUSTRE (Paris) sur le Paris du XIV^e et XV^e siècle formèrent un sous-ensemble thématique. Les interventions de ces deux oratrices constituèrent un complément important de la perspective de l'histoire de la diplomatie, de la politique extérieure et des relations entre royaumes. Dans les deux contributions, il fut question du règlement de conflits entre individus et familles dans une grande ville médiévale d'un poids politique considérable. Aussi bien à Florence qu'à Paris, les frontières entre les conflits individuels et collectifs et entre des litiges de droit civil et un règlement violent des querelles avec une exacerbation progressive qui faisait entrer ces affrontements dans le domaine du droit pénal n'étaient pas bien définies. Ceci vaut particulièrement dans le cas de Florence dans lequel les réseaux familiaux et les solidarités des lignages avaient des conséquences directes considérables sur la nature des structures politiques et les relations de pouvoir. Puisque les deux conférences parlèrent de querelles de dettes et d'accords de paix qui furent conclus devant les notaires, il y avait une liaison thématique directe entre la situation à Florence et celle de Paris.

Au début de sa conférence, Christiane KLAPISCH-ZUBER évoqua l'activité de médiateurs que l'on choisit délibérément en dehors de la ville et les liens de ces phénomènes avec le mouvement médiéval de la Paix de Dieu et des efforts pacificateurs des papes. À Florence, on recourut aussi à des pacificateurs locaux, désignés comme *pacieri*. Tout comme dans le discours de la guerre civile catalane, la figure du tyran joua un rôle important dans les querelles florentines au cours desquelles l'argumentation fut appuyée sur les vertus et valeurs traditionnelles des républiques urbaines. À Florence, les membres des familles et lignages jurèrent la paix et le caractère contraignant de cette mesure judiciaire résulta directement de cette auto-obligation par serment. En encadrant la *vendetta*, l'autorité locale créa des garanties supplémentaires. Ainsi, selon cette présentation, pour Florence, une distinction nette entre la sphère privée et la sphère publique du règlement des conflits ne paraît pas indiquée. Comme il se montra également dans la conférence suivante de Julie CLAUSTRE, on peut même postuler l'existence d'un « droit civil de la paix ». En outre, les formes nobiliaires du règlement des conflits auraient été acceptées bien au-delà de la noblesse dans les autres couches sociales de Florence.

Julie CLAUSTRE (Paris) examina des conflits qui naissent de l'endettement des ménages et leurs modes de traitement et de pacification. Elle mit l'accent sur des mesures coercitives comme la prison pour dettes qui avait également la fonction de relancer les négociations entre créancier et débiteur et de contribuer par ce moyen à la résolution des conflits. Ses travaux montrent que, contrairement aux idées reçues, dans la plupart des cas, l'emprisonnement pour dettes fut de courte durée, souvent il dura même moins que 48 heures ce qui souligne la fonction susmentionnée de cet instrument qui ne fut pas uniquement punitive. À la fin du Moyen Âge, dans une ville comme Paris, le crédit et les dettes étaient très répandus. Il y avait une grande variété de formes «privées» de crédit et d'endettement qui n'étaient pas encore concentrées en établissements de crédit. Ainsi, ce fut l'occasion de très nombreux conflits, discordes et violences. Les méthodes de pacification et de règlement des conflits issues de ce type de liaisons financières correspondaient à la diversité très marquée des réseaux de crédit. Parmi ces méthodes, on peut signaler des repas en commun, des accords judiciaires et extrajudiciaires ou des obligations notariées. En complément de ces aspects, la conférence décrivit des exemples d'une dégénération et exacerbation violente des relations de crédit et d'endettement et donna des précisions sur l'histoire de l'évolution de la prison pour dettes, le système et les réseaux de crédit et sur les dispositions des sources normatives comme l'ordonnance de réforme de 1303.

La dernière section du colloque fut successivement placée sous la présidence de Claude Gauvard (Paris) et de Robert JACOB (Paris / Liège). Elle se référa aux relations ambiguës et

complexes entre la paix et la guerre. («Penser la paix ou faire la guerre ? / Friedensgedanken und Kriegspläne«).

Jean DEVAUX (Dunkerque / Boulogne) présenta la thématique de la paix en proposant plusieurs exemples puisés dans l'œuvre du chroniqueur bourguignon Georges Chastellain qui fut également l'auteur de textes littéraires. Au centre de la conférence fut la comparaison entre la réflexion théorique de Chastellain et les opinions exprimées dans ses œuvres littéraires. La paix célèbre de Péronne du 14 octobre 1468 inspira à Chastellain un traité théorique, le *Livre de Paix* et une œuvre dramatique de tendance pessimiste, la *Moralité de la Paix de Péronne*. Ainsi, en comparant deux œuvres du même auteur qui appartiennent à des genres littéraires différents, il est possible d'entreprendre une enquête très instructive. Cette étude est d'autant plus intéressante parce que les très riches chroniques de Chastellain offrent des possibilités complémentaires d'une comparaison approfondie. En dépit de sa longue expérience des revirements politiques, des déceptions et désillusions, dans ces écrits, faisant preuve d'une aspiration profonde à la paix, Chastellain s'efforce de montrer au prince les devoirs du bon gouvernant et la nécessité de la paix. Il prodigue à son duc des conseils en vue d'une sauvegarde durable de l'accord franco-bourguignon et de la paix. En même temps, les œuvres présentées contiennent une belle synthèse de la réflexion sur la paix qui fut nourrie en milieu bourguignon depuis la deuxième moitié du XIV^e siècle.

La contribution de Jacques PAVIOT (Paris) exposa les liaisons entre les aspirations à la paix et les projets de croisade. En exemple furent citées les relations entre la genèse de la première croisade et le mouvement de la Paix de Dieu. Cette conférence montra d'une façon très convaincante la relation ambivalente entre la paix et la guerre et la dimension européenne du sujet de la paix. Par de nombreux auteurs du temps, une pacification effective des conflits entre les princes européens et des divisions et querelles à l'intérieur de la chrétienté fut considérée comme condition préalable et indispensable de la réussite d'une nouvelle croisade. Ils exposèrent leurs idées et donnèrent des conseils pour mettre fin au Schisme et pour reconquérir les territoires chrétiens perdus. Dans les pays bourguignons, ces questions furent traitées par toute une série de traités théoriques, œuvres littéraires et de projets de paix et de croisade qui présentaient souvent un caractère plus ou moins utopique. En Bourgogne et en France, le thème de la paix faisait l'objet des réflexions d'auteurs comme Pierre Dubois, Philippe de Mézières, Jean Germain ou Eustache Deschamps. Dans ce cadre, les expériences de congrès de paix comme celui d'Arras, le modèle des conciles en tant que grandes assemblées à l'échelle européenne, des peurs eschatologiques, le débat sur la réforme de l'Église et des prophéties (qui circulèrent souvent dans plusieurs pays) exercèrent une influence importante sur la discussion contemporaine.

Franck COLLARD (Paris) traita les négociations diplomatiques liées au renvoi de Marguerite d'Autriche et du mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne. Ces événements marquèrent un moment difficile des relations franco-allemandes pendant le règne de l'empereur Maximilien I^{er}. Les auteurs de l'époque tels qu'Olivier de la Marche voyaient dans la répudiation de la fille de l'empereur qui avait été destinée à être reine de France et dans le «rapt» d'Anne de Bretagne une double atteinte grave à l'honneur de Maximilien qui pouvait justifier une guerre. Par conséquent, entre les deux pays, cette crise déclencha un échange diplomatique intense. À cause de la personne des acteurs impliqués, l'analyse comparative des arguments déployés par les deux côtés se révèle particulièrement digne d'intérêt. Dans cette situation de tension aiguë entre la paix et la guerre, Robert Gaguin fut chargé d'une mission d'apaisement en Allemagne. Son adversaire dans cet échange d'arguments fut Jakob Wimpfeling, qui jouait un rôle important dans le cadre du mouvement humaniste de l'*Oberrhein*. Même au-delà de l'histoire du déroulement concret des négociations diplomatiques et des tentatives d'apaisement, la confrontation directe des écrits de ces deux auteurs, qui comptaient parmi les participants très actifs du débat intellectuel de l'époque, fournit une contribution fascinante à la connaissance des

interactions entre les deux pays et des modes de fonctionnement de la vie intellectuelle de la fin du Moyen Âge. Aussi bien la conférence de Franck COLLARD que celle de Nicolas OFFENSTADT (Paris) montra qu'à la fin du XV^e siècle, dans l'esprit des auteurs politiques, l'idéal du *rex pacificus* était encore très présent.

Nicolas OFFENSTADT (Paris) s'était fixé le but de scruter «méthodes et enjeux de la recherche» sur la paix pendant la guerre de Cent Ans. Au début, en soulignant les progrès de la recherche dans le domaine des rituels et comportements symboliques, il esquissa un panorama de quelques enjeux méthodiques communs de l'historiographie française et allemande des dernières années. Ensuite, il posa la question de points de départ possibles en vue d'un renouvellement des perspectives de la recherche sur la paix à la fin du Moyen Âge. Il constata que la nécessité de se présenter comme *rex pacificus* et de montrer son amour de la paix pouvait avoir une conséquence assez paradoxale : en général, aux époques d'un comportement agressif et de tensions militaires, le nombre de discours sur la paix est particulièrement élevé. La deuxième partie de l'exposé fut consacrée à la question : «Comment apprend-on à faire la paix à la fin du Moyen Âge ?» Dans sa réponse, l'orateur proposa une liste de «compétences» qui pourraient servir de points de départ typologiques à l'étude de l'histoire rituelle des acteurs politiques : la *compétence liturgique* (par exemple : règlement de l'interaction des participants à des messes), la *compétence protocolaire* (contrôle des relations d'interaction du 'ballet rituel' des négociations diplomatiques) et la *compétence publicitaire* (par exemple: auto-présentation du roi comme *rex pacificus*, qui accomplit les gestes attendus par les contemporains, chevauchée sur le même cheval en tant que symbole de la paix etc.). À la fin fut lancé l'appel à approfondir la question de la « paix des objets », c'est-à-dire l'étude du rôle et des influences des objets sur le déroulement et l'issue des négociations diplomatiques. En exemple, on peut citer l'action de brandir des textes ou autres objets en public, l'échange de vêtements, des comportements ostentatoires des négociateurs etc. Selon l'hypothèse avancée, ce genre d'objets et comportements pouvait avoir des conséquences stabilisantes ou déstabilisantes sur l'issue des négociations de paix qui mériteraient d'être creusées davantage.

Les perspectives passionnantes et pistes de recherches futures qui furent ébauchées par cette dernière conférence du colloque assurèrent la transition vers les remarques conclusives de Pierre MONNET (Paris, UFA) et Gisela NAEGLE (Gießen / Paris) et à la discussion finale. Au cours de cette discussion très vivante, les deux modérateurs, les participants et les assistants soulignèrent surtout les points et perspectives d'élargissement suivants :

- L'ambivalence entre la paix, la guerre et la défense qui, en dépit des différences régionales, fut à de nombreuses reprises soulignée au cours des conférences du colloque. Ces concepts entretenaient des relations indissolubles : dans le cas des projets de croisade, la paix pouvait être considérée comme condition indispensable de la guerre, mais parfois, y compris dans des contextes totalement différents, la guerre pouvait être présentée comme moyen nécessaire pour parvenir à la paix,
- le rôle important de la rhétorique et des aspects symboliques, ainsi que du procès de la propagation et réception de valeurs, concepts théoriques et doctrines du droit savant dans les différentes couches sociales de la population médiévale,
- élargissements souhaitables de la thématique comme le rôle et le développement du futur droit des gens, la dimension théologique du sujet de la paix, ainsi que son traitement par le droit canonique,
- une étude approfondie de la fonction de l'arbitrage, du règlement des conflits par accords et des activités de médiateurs et pacificateurs dans d'autres régions ou villes européennes,
- le règlement judiciaire de faides et phénomènes semblables devant les institutions judiciaires comme le Reichskammergericht allemand ou le Parlement français,

- l'étude d'autres projets de paix comme celui du roi de Bohême Georges Podiebrad ou des systèmes de défense collective dans d'autres régions géographiques qui ne furent pas encore mentionnées
- l'élargissement de la problématique à d'autres espaces géographiques et l'étude de phénomènes semblables dans d'autres cultures ainsi que dans les relations »interculturelles«,
- les activités pacificatrices de l'Église et les liaisons avec le mouvement médiéval de la Paix de Dieu etc.

Cette liste et la discussion vivante mettent en évidence que le sujet »Faire la paix et se défendre à la fin du Moyen Âge« offre encore de nombreuses possibilités complémentaires de comparaison et d'élargissement qui ne pouvaient pas être abordées au cours d'une journée et demie, mais qui mériteraient des approfondissements. Au cours des conférences et débats s'est montré l'intérêt d'une perspective d'interaction multilatérale. En 1928 Marc Bloch donna l'avertissement suivant : »Mais gardons nous d'entretenir un malentendu dont la méthode comparée n'a que trop souffert. Trop souvent on croit, ou affecte de croire, qu'elle n'a d'autre objet que la chasse aux ressemblances«.

Conformément à cet avertissement, la description et définition des différences furent aussi importantes que le constat de similitudes. Dans ce sens, les conférences du colloque ont ouvert de nouvelles perspectives et réuni des travaux issus de traditions historiographiques, méthodes et concepts différents. Le contact entre ces approches venues de divers horizons fut fructueux et intéressant.

En clôture, les participants du colloque furent invités à une réception dans les locaux de la FMSH par son administrateur Michel WIEVIORKA.

Une publication des actes est envisagée.

Gisela Naegle

Programme :

Ouverture / Eröffnung

ROLF GROSSE, Institut historique allemand / FALK BRETSCHEIDER, FMSH

GISELA NAEGLE, Justus-Liebig-Universität, Gießen

« Introduction »

1. Chercher la paix et se défendre / Friedenssuche und Verteidigung

Présidence de séance : ROLF GROSSE, Institut historique allemand, Paris

JEAN-MARIE MOEGLIN, Université Paris XII,

« À la recherche de la 'paix finale' pendant la guerre de Cent Ans »

CHRISTINE REINLE, Justus-Liebig-Universität, Gießen,

« Legitimation und Delegitimation von Fehden in juristischen und theologischen Diskursen des Spätmittelalters »

Présidence de séance : PIERRE MONNET, EHESS / UFA

BERTRAND SCHNERB, Université Charles-de-Gaulle, Lille III,
« Sauver les meubles. À propos de quelques traités de capitulation de villes de la première moitié du XV^e siècle »

HORST CARL, Justus-Liebig-Universität, Gießen,
« Landfrieden als Konzept und Realität kollektiver Sicherheit im Heiligen Römischen Reich »

MÁXIMO DIAGO HERNANDO, CSIC Madrid,
« Le rôle des ligues urbaines – Hermandades dans la préservation de la paix dans la Castille du Moyen Âge »

Mardi, 12 janvier / Dienstag, 12. Januar, Fondation Maison des Sciences de l'Homme

II. Faire la paix / Frieden schaffen

Présidence de séance : CLAUDE GAUVARD, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

STÉPHANE PÉQUIGNOT, EPHE, Paris,
« Négociation, alliances et projets de paix durant la guerre civile catalane (1462-1472). Premiers éléments de relecture d'un conflit international »

CHRISTIANE KLAPISCH-ZUBER, EHESS, Paris,
« Le prince et la paix de familles à Florence, XIV^e siècle »

JULIE CLAUSTRE, Université Paris I Panthéon-Sorbonne,
« Assurer la paix des 'ménages'. De la dette à la paix (Paris XIV^e-XV^e siècle) »

III. Penser la paix ou faire la guerre ? / Friedensgedanken oder Kriegspläne ?

JEAN DEVAUX, Université du Littoral, Côte d'Opale,
« 'Paix ne vault dite de la bouche / Se au cœur ne sert point et touche' : les discours sur la paix en pays bourguignon »

JACQUES PAVIOT, Université Paris XII,
« Faire la paix pour faire la guerre »

Présidence de séance : Robert Jacob, CNRS, Université de Liège

FRANCK COLLARD, Université Paris X,
« Se défendre de provoquer la guerre en invoquant la paix. La royauté française et le renvoi de Marguerite d'Autriche ou la rhétorique de la paix dans les relations diplomatiques »

NICOLAS OFFENSTADT, Université Paris I Panthéon-Sorbonne,
« La paix pendant la guerre de Cent Ans, méthodes et enjeux de
recherche »

PIERRE MONNET, EHESS, UFA / GISELA NAEGLE, Justus-Liebig-Universität, Gießen

Discussion finale / Abschlussdiskussion

© IHA et l'auteur tous droits réservés